

Compte-rendu du Conseil de l'UFR des Sciences de Santé

Séance plénière du Mardi 25 Janvier 2022

Présents : Marc Maynadié –Eric Lesniewska – Jean-Marie Heydel – Catherine Vergely – Marie-Catherine Morgant - Maxence Roulliat –Thomas Mouillot –Frédéric Pellerin

Présents via Teams : Anaïs Carnet – Alexandre Cochet – Chédine Harchal – Claude-Henri Cunit - Catherine Creuzot-Garcher – Benjamin Bouillet – Bertrand Collin- Jean-François Gérard-Varet – Françoise Jandin – Françoise Tenenbaum – Pierre Pribile – Claire Zabawa – Maeva Wendremaire – Géraldine Lucchi – Cécile Huiban – Angela Stratan - Laurence Duvillard – Alexia Rouland – Christelle Pennecot - Patricia Fauque - Pierre Mignon - Christine Tournay

Excusés : Alain Delgutte --Cécile Le Moteux - Narcisse Zwetyenga

Absents : Romane Silvestre - Nadiège Baille – Philip Bielefeld – Claire et Denis Genelot – Quentin Bouvet – Gwendoline Mignon –Martine Duban –Philippe Genne – Thierry Moulin – Katia Mazalovic – Pablo Ortega-Deballon – Hervé Devilliers - Christelle Basset - Philippe Fagnoni – Aude Garnier – Hugo Sauvanaud - Alice-Marie Maurin – Jérémie Lespinasse - Maeva Masurez – Véronique Bertaux-Charvolin

ORDRE DU JOUR

- I- Approbation du compte-rendu du Conseil d'UFR du 23 Novembre 2021
- II- INFORMATIONS GENERALES
+ *Textes ministériels*
- III- Fiches Filières IFMK Nevers (Mme Huiban)
- IV- FINANCES
- V- UMDPC
- VI- Point SCOLARITE
- VII- Divers

Monsieur Maynadié présente ses vœux, se félicite du fonctionnement global de l'UFR, et souligne qu'il n'y a pas de cluster important.

Il indique qu'il faut gérer les soubresauts de la R1C et de la R2C.

Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil, élus suite aux élections du 30 novembre et 1^{er} décembre 2021 : Catherine Vergely (collège A circonscription Pharmacie), Marie-Catherine Morgan, Alexia Rouland et Thomas Mouillot (collège B circonscription Médecine).

Le Doyen salue particulièrement Monsieur Gerard-Varet, dont c'est le dernier conseil. Son mandat de Président du Conseil Régional de Bourgogne-Franche Comté de l'Ordre des Médecins s'arrête mais son mandat au niveau national continue. Le nouveau président sera élu le 12 février.

I - Approbation du compte-rendu du Conseil du 23 novembre 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II - Informations générales :

1) Appel à projets pédagogiques et numériques 2022 lancé par la Région Bourgogne-Franche-Comté :

Ces projets sont financés à 50 % par la région, à 50 % par l'université.

L'UFR a déposé 3 dossiers :

- 1- Acquisition d'une table d'anatomie : le devis s'élève à 120 000 €, la subvention demandée à la région est de 60 000 €.
- 2- Acquisition d'un environnement de réalité virtuelle pour l'anatomie : devis de 55 307 €, subvention demandée à la région : 27 653 €.
- 3- Aménagement d'une salle immersive : devis de 50 820 €, subvention demandée à la région : 24 410€

2) Élections Conseils Centraux de l'uB : renouvellement des collèges **étudiants** dans les 3 collèges de l'université : CA, CFVU, CR. Tous les étudiants pourront voter (médecine, pharmacie, maïeutique, et pour la première fois IFSI, IFMK Dijon et Nevers, et ergothérapie Nevers) les 8 et 9 février. Le vote sera entièrement électronique. Plusieurs étudiants candidatent dont Maxence Roulliat, en tête de liste du CA, qui a souhaité construire la liste la plus représentative possible de Santé et a ainsi associé des étudiants en pharmacie, IFSI, masso-kiné et médecine.

Le Doyen souligne à quel point il est important que les étudiants votent et que les étudiants de santé soient représentés dans ces instances.

Le Doyen précise que le Conseil d'UFR arrive au terme de son mandat en février. Mais nous sommes en décalage avec les autres UFR en raison de la date de création de l'UFR Santé. Le mandat des membres actuels sera donc prolongé jusqu'en novembre prochain pour se réaligner avec les autres UFR.

3) Journée portes ouvertes à l'Université : Mercredi 2 Février de 09 h à 17 h

Programme

OUVERTURE de la JPO par Monsieur Maynadié

Présentation PASS-LAS

Présentation des études médicales - des études pharmaceutiques –des études de masso-kinésithérapie - des études de maïeutique (sages-femmes)

Présentation du Tutorat

Présentation des associations étudiantes de l'UFR (CEMD, ABEP, AESFD)

Toute la journée de 9 h à 17 h seront organisées des visites de l'UFR, des salles d'enseignement, labos de recherche, BU, Corpos, accompagnées par les étudiants.

4) Fresque Cafétéria étudiante :

Le conseil de gestion de la cafétéria avait contacté le Doyen afin d'exposer le projet de réalisation d'une fresque sur le mur blanc face à la porte de la cafétéria. Les étudiants ont contacté l'école des beaux-arts de Dijon et ont proposé que ce projet soit proposé aux élèves dans le cadre d'un projet tutoré, encadré par un de leurs enseignants. La réponse obtenue est positive, trois étudiants et un enseignant vont proposer un projet, sous réserve d'une compensation financière pour la réalisation du travail et l'achat de matériel de peinture. Il faudra choisir entre plusieurs propositions, l'œuvre devra être représentative du monde médical. Le CGC va acheter pinceaux et peinture et l'UFR leur donnera une petite subvention.

5) Résultats Ecole INSERM (Jean-Marie HEYDEL) :

Aucun candidat n'a été retenu cette année pour Dijon. Le Pr. Heydel remercie particulièrement le Pr. Béjot qui a coaché une étudiante candidate (médecine) mais celle-ci n'a pas atteint la sélection de décembre.

L'école de l'Inserm recrute un co-directeur/trice pour le parcours HU. Les candidatures sont à déposer pour février.

Une étudiante en médecine non retenue précédemment (Marianne Masson) continue son parcours à la façon INSERM et souhaite valider son M2 en 4^e année.

6) Nomination du Vice-Président Recherche du Directoire du CHU en remplacement du Pr. Alain Bonnin : Pr.Yannick BEJOT :

Il va s'entourer des professeurs Christel Thauvin, Bruno Vergès et Philippe Bonniaud.

7) PASS'INGÉ ESEO : voir Flyer

L'école d'ingénieurs ESEO, installée sur le campus à Dijon propose une formation « PASS'INGÉ », ouverte aux étudiants inscrits en PASS et LAS souhaitant se réorienter en cours d'année dès janvier ou en fin de PASS/LAS. L'ESEO va développer à Dijon une filière de formation en santé (e-santé), relative notamment à l'Intelligence Artificielle. Nous disposons de flyers dans l'UFR.

8) Nouvelle dénomination pour la Conférence des Présidents d'Université : elle devient « France Universités » :

Elle représente 1,7 millions d'étudiants et 200 000 personnels. Avec cette nouvelle dénomination, elle souhaite envoyer deux messages : elle représente la diversité des établissements et non plus l'individualité et veut accroître la lisibilité du modèle universitaire français. Elle veut se montrer comme un partenaire exigeant. Elle veut devenir un meilleur outil pour accompagner davantage les établissements dans leur autonomie stratégique.

France universités a des commissions par thématiques, une en santé, dont la présidente est Macha Woronoff, Présidente d'uFC.

9) Recrutement d'un PRAG pour le département d'anglais, rentrée 2022 (A. CARNET) :

Ce recrutement vise à remplacer le poste d'Anaïs Carnet, promue MCU-PH, au sein du département d'anglais.

10) Autoévaluation des formations - HCERES :

La campagne a démarré. Les dossiers d'autoévaluation ont été transmis à tous les responsables de promotion par l'Université afin de faire remonter des informations et des données chiffrées pour le 09 mai 2022.

PIA4 : dépôt fin février et en juillet, il faut que ce soit en association avec une autre structure ou établissement

Textes Ministériels

- **Article 48 de la LOI no 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels (1) qui autorise les étudiants infirmiers, les étudiants inscrits en 2ème cycle MMOP et ceux inscrits en 3ème cycle MOP "à effectuer un stage en service départemental ou territorial d'incendie et de secours, sous réserve que celui-ci soit agréé en tant que lieu de stage". Pour ce faire "les conditions et les modalités de réalisation de ce stage sont déterminées par voie réglementaire".**
- **Arrêté du 12 décembre 2021 portant ouverture des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études de médecine au titre de l'année universitaire 2022-2023**
- **Décret no 2021-1645 du 13 décembre 2021 relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires**
- **Décret cadre n°2021-1645 du 13 décembre 2021 relatif au personnel HU / texte 44**
- **Décret 2021-1646 du 13 décembre 2021 relatif à l'échelonnement indiciaire des HU / texte 45**
- **Décret 2021-1643 du 13 décembre 2021 relatif au régime indemnitaire des HU/texte 34**
- **Arrêté du 13 décembre 2021 relatif à la rémunération universitaire des PHU, CCA et AHU/texte 47**
- **Arrêté du 13 décembre 2021 relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des HU/texte 43**
- **Arrêté du 13 décembre 2021 relatif à la part complémentaire variable de rémunération des HU/texte 42**
- **Arrêté du 13 décembre 2021 relatif à la prime d'exercice territorial des HU / texte 41**

- Arrêté du 13 décembre 2021 relatif à l'indemnité d'engagement de service exclusif des HU titulaires/texte 40
- Arrêté du 13 décembre 2021 relatif à l'indemnité d'activité sectorielle et de liaison des HU / texte 39
- Texte du 13 décembre 2021 relatif à l'indemnité d'engagement de service public exclusif des CCA, AHU et PHU/Texte 38
- Décret 2021-1655 du 15 décembre 2021 relatif à la prime de solidarité territoriale des HU (article 2) / texte 42
- Arrêté du 15 décembre 2021 relatif à la prime de solidarité territoriale des HU / Texte 49

- Arrêté du 15 décembre 2021 relatif à l'inscription des praticiens titulaires de diplômes obtenus hors de l'Union européenne et de l'Espace économique européen candidats à l'autorisation d'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien

- Décret no 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés
- Arrêté du 20 décembre 2021 fixant pour l'année 2021 et l'année 2022 la répartition par établissement public d'enseignement supérieur du nombre de promotions internes possibles en application du décret no 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés

- Arrêté du 21 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 9 mars 2018 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant à un diplôme national relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur (Annexe 3 – Connaissances et compétences attendues pour la réussite dans les formations conduisant au diplôme national de licence ou au parcours de formation mentionné au 2° du I de l'article R. 631-1 du Code de l'éducation (parcours spécifique accès santé : PASS)

- Arrêté du 21 décembre 2021 relatif à l'organisation des épreuves nationales donnant accès au troisième cycle des études de médecine

- Arrêté du 22 décembre 2021 relatif aux modalités et conditions de l'agrément des maîtres de stage des universités accueillant des étudiants de deuxième et de troisième cycles des études de médecine

- Arrêté du 22 décembre 2021 fixant les objectifs pédagogiques de la formation à l'accueil, à l'encadrement et à l'évaluation d'un étudiant de deuxième ou de troisième cycle des études de médecine pour l'agrément des praticiens maîtres de stage des universités

- Arrêté du 23 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 15 juin 2016 relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques exerçant leurs fonctions à temps plein ou à temps partiel dans les établissements publics de santé

- Décret no 2021-1645 du 13 décembre 2021 relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires

- Décret no 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs
- Arrêté du 29 décembre 2021 fixant les conditions dans lesquelles des candidats de nationalité étrangère peuvent être autorisés à participer aux concours d'accès aux corps de professeurs des universités-praticiens hospitaliers et de maîtres de conférences-praticiens hospitaliers

- Arrêté du 29 décembre 2021 portant délégation de gestion de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion du personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires et du personnel enseignant de médecine générale
- Arrêté du 29 décembre 2021 fixant les conditions de dépôt de candidatures et les modalités de constitution et de fonctionnement de la commission pour le recrutement des praticiens hospitaliers universitaires
- Arrêté du 29 décembre 2021 relatif aux conditions de mobilité exigées des candidats au concours de professeur des universités-praticien hospitalier des centres hospitaliers et universitaires
- Arrêté du 29 décembre 2021 relatif à l'équivalence ou à la dispense des diplômes requis et des fonctions à exercer pour présenter un concours d'entrée dans un corps du personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires
- Arrêté du 29 décembre 2021 fixant la liste des disciplines dans lesquelles les candidats à un concours d'accès à un corps du personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires doivent satisfaire à une épreuve pédagogique pratique
- Arrêté du 29 décembre 2021 fixant les modalités de constitution des dossiers et de dépôt des candidatures pour le recrutement des chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux et des assistants hospitaliers universitaires
- FAQ du 4 janvier 2022 du Ministère de l'enseignement supérieur relatif aux mesures sanitaires dans les établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 8 janvier 2022 publié au JO du 9 janvier autorisant les étudiants en master "biologie moléculaire et cellulaire" ou "biochimie, biologie moléculaire" et aux internes de 3e et 4e année du DES de biologie médicale d'assurer les tests relatifs à la covid.
- Modalités d'admission en deuxième ou troisième année des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique

III – Fiches filières IFMK Nevers (Madame Huiban) (cf annexe)

Madame Huiban présente les fiches filières du second cycle, qui va débiter à la rentrée 2022.

Particularité : il y a un enseignement d'ergothérapie au sein de l'école, et peut-être bientôt l'ouverture de la psychomotricité (le Conseil Régional a donné un accord de principe).

Les fiches filière suivent le référentiel, celui de masso-kinésithérapie donne beaucoup de latitude quant à l'organisation de la formation.

Il y a une mutualisation avec Dijon uniquement pour les cours universitaires qui sont enregistrés (environ 40 heures). Madame Huiban estime ces cours de bonne qualité et précise que ses relations avec Madame Le Moteux sont excellentes.

IV – Finances :

8 points étaient inscrits à l'ordre du jour pour vote du Conseil :

- Convention relative à la **participation financière de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire.**

Cet appui se traduira par le **versement d'une subvention de 35 000 €** par l'ARS à l'UFR des Sciences de Santé en contrepartie du recrutement d'un(e) chargé(e) de mission pendant la période du 01/11/2021 au 31/12/2022.

- **Convention relative à la participation financière de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté au recrutement d'un chef de projet en vue de la création d'un département d'odontologie en BFC.**

Cet appui se traduira par le **versement d'une subvention de 38 000 €** par l'ARS à l'UFR des Sciences de Santé en contrepartie du recrutement d'un(e) chargé(e) de mission jusqu'au 31/10/2022.

- **Accord Pôle Documentation de l'Université de Bourgogne / UFR Sciences de Santé pour l'accès aux ressources à *Clinical Key Student*.**

La **participation de l'UFR s'élèvera à hauteur de 59 % du coût total** facturé par l'éditeur ELSEVIER BV, soit **31 122 €** en 2022.

Cet accord prend effet au 1^{er} janvier 2022 et sera **renouvelable chaque année par tacite reconduction**.

- **Convention de reversement n° H2111 de la subvention attribuée par le MESRI-DGESIP dans le cadre du projet H&S – Hybridium Santé**

Ce reversement permet le **financement d'un ingénieur pédagogique** recruté par l'UFR des Sciences de Santé (**22 500 €**)

- **Convention de reversement entre le CHU DIJON Bourgogne et l'Université de Bourgogne dans le cadre du financement des Examens Cliniques Objectifs et Structurés (ECOS).**

Le **montant du reversement par le CHU. DIJON** à l'Université de Bourgogne est fixé à la somme de **83 730 €**.

- **Convention de partenariat relative à l'organisation des formations conduisant à la délivrance du diplôme d'Etat d'ergothérapeute en vue de la collation d'un grade de licence** - Convention conclue pour une durée de 3 ans à compter de l'année universitaire 2021-2022 entre la Région, l'Université et l'IFEN de Nevers

- **Convention de reversement entre le CHU et l'UB relative à la prise en charge par l'UB de frais de formation professionnelle pour le département Maïeutique** de l'UFR des Sciences de Santé.

Prise en charge des frais de formation professionnelle dispensée par le Centre de Simulation du CHU Dijon Bourgogne à destination des personnels du Département Maïeutique de l'UFR pour l'année 2022 (coût total de 5 210,52 €).

- **Convention de formation et de reversement entre le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles du Doubs (CIDFF 25) et le département Maïeutique (UFR des Sciences de Santé).**

Intervention d'une juriste dans le cadre de la formation sage-femme (UE 9 SHS) pour 16,5 heures équivalent TD.

Tous ces points ont été votés à l'unanimité.

V – UMDPCs :

- 1) **Demande d'accréditation à délivrer le diplôme d'Etat infirmier en pratique avancée « Mention urgences » - Christelle PENNECOT :**

La validation de l'IPA permet d'obtenir le grade master. Un décret du 25 octobre 2021 prévoit la mise en place de cette 5^e mention du master.

Une partie des enseignements pourra être mutualisée avec ceux de l'UFR, une autre partie le sera avec les enseignements de Besançon.

Le nombre de candidats pourra être de 10 au maximum.

Le Dr. Benjamin Bouillet, qui participe à la formation IPA, indique avoir croisé un étudiant qui a terminé la formation IPA l'an dernier qui lui a dit avoir le plus grand mal à exercer, car les libéraux les voient comme des concurrents. Ceux qui parviennent à travailler gagnent trois fois moins qu'une IDE.

Une fois formés en IPA, ces infirmiers ne peuvent pas travailler en temps qu'IDE. Ils peuvent travailler en mixte en libéral (IPA-IDE) mais pas dans la fonction publique.

2) DU Plaies et cicatrisation :

Cette formation a été mise en place en 2004. Son responsable est le professeur Narcisse Zwetyenga.

Les modifications portent sur :

- Changement de co-responsable Dr. Vivien Moris, PHU en chirurgie plastique, reconstructrice, esthétique et de la main.
- Organisation pédagogique : 70 heures sur une année universitaire, dont 60 heures de CM et 10 en e-learning
- Les contenus des modules connaissent également quelques modifications.
- La validation de la formation comprend un examen écrit composé de QCM et de QRC, ainsi que la rédaction d'un mémoire.
- La liste des intervenants est également modifiée.

Les différents points sont approuvés à l'unanimité.

VI – Scolarité :

1) Compte-rendu du comité pédagogique Pharmacie du 17 janvier 2022 :

Au cours de cette séance, les points suivants ont été abordés :

✓ Informations générales

- Le Pr. Lesniewska présente aux membres du comité les différents textes qui ont été publiés en décembre 2021 et qu'il a préalablement transmis aux membres de la commission par courriel (arrêtés du 13, 20 et 29 décembre).
- Point sur les examens de décembre et sur la rentrée de janvier.
- Retour sur la conférence des Doyens du 12 janvier 2022 (qualité de vie des étudiants, harcèlement sexiste et sexuel, réforme du 1^{er} cycle et épreuves de substitution, accès au PASS pour les étudiants étrangers, statut des PU et MCU-PH).
Une enquête a été réalisée par les étudiants auprès des étudiants en pharmacie, violences à caractère sexuel et sexiste, agression verbale à l'officine, etc, envers les étudiants en pharmacie, des

viols sont déclarés au sein de l'université ou sur leur lieu de stage. C'est le parallèle de l'enquête faite en médecine.

- Retour sur la réunion du Groupe de Travail National Formation : le groupe a été constitué par la conférence des Doyens qui lui a donné pour mission de définir un référentiel de compétences pour le métier de pharmacien d'officine.
 - Information sur les formations à la pédagogie : Découvrir l'Apprentissage par problèmes et la pédagogie par projets Lundi 24 janvier 2022, de 9 h à 12 h & de 13h30 à 16h30 par Christelle Lison de l'Université de Sherbrooke, Québec
 - Comment favoriser la prise de notes des étudiants ? Mardi 8 février 2022, de 14 h à 17 h, à distance via Teams Par Delphine Rinaldi de l'Université de Genève.

✓ **Point sur les examens de décembre et sur la rentrée de janvier :**

- Un point est fait sur les procédures et suggestions d'amélioration de ces procédures suite aux examens de décembre.
- Rentrée de janvier : Les cours se dérouleront en présentiel. En ce qui concerne les oraux, et des absences pour Covid, l'organisation d'un rattrapage spécial est prévue le 25 janvier.
- Au vu de l'augmentation des cas Covid en PH3 et PH4, l'ouverture de l'hybride est possible pour les promotions où il y a beaucoup de cas. En revanche, si c'est l'enseignant qui est positif au Covid (mais en état de faire cours), il faut envisager la possibilité d'ouvrir l'amphi pour les étudiants avec l'enseignant à distance avec une assistance du personnel technique de l'UFR.
- Fiches filières et EC 2022-2023 : prévision de leur mise à jour :

- Différentes demandes des enseignants sont évoquées.

La problématique des conventions de stage des étudiants à la fois en Master AQPS et PH6 industrie est soulevée. La question concerne les conventions de stage pour les étudiants qui sont à la fois inscrits au Master AQPS et en PH6 Industrie. Véronique Bérard indique que Dijon est l'une des dernières facultés à imposer une validation de la sixième année de Pharmacie, et à ne pas déléguer cette validation à la formation de Master 2, ce qui impose aux étudiants deux oraux successifs, parfois mal positionnés (oral PH6 Industrie avant celui du Master AQPS). Dans certains cas où le sujet de stage est relié à des données confidentielles, un problème de perte de la clause de confidentialité peut se produire. Ceci a été le cas en septembre 2021 où des clauses ont dû être rédigées dans l'urgence, et non signées par des membres du jury de la PH6 Industrie. Messieurs COLLIN et LESNIEWSKA proposent qu'une convention commune soit signée, ou bien qu'une clause de confidentialité soit signée le jour de la soutenance, comme cela se fait pour les Thèses.

- Organisation de la Journée Portes Ouvertes le 02/02/2022 qui nécessitera la présence de plusieurs enseignants afin de présenter les études et les métiers.

- Questions des étudiants sur la procédure Passerelles. Les demandes retenues émanent le plus souvent d'excellents dossiers universitaires (personnes titulaires d'une Thèse, d'un Master 2, d'un diplôme d'ingénieur ...). Il faut donc à minima attendre la quatrième, voire la cinquième année pour effectuer la demande. Le dossier est à déposer avant le 15 mars, le jury pour admissibilité se tiendra fin mars, les oraux sont prévus pour la mi-avril (date à reconfirmer)
- Avancement de grade des enseignants-chercheurs Les dossiers de candidatures devront être enregistrés du 14 janvier (10 h) au 11 février 2022 (16 h) dans l'application ministérielle ELECTRA de GALAXIE. Ils seront étudiés par le CNU, et si non retenus pour une promotion par le CNU, ils passeront devant la Commission Locale pour l'Avancement des Enseignants Chercheurs (CALECHE).

2) Compte-rendu du comité pédagogique Médecine du 17 janvier 2022 :

Les points suivants sont abordés :

✓ **Tutorat de physiologie cardiaque (Dr. GUENANCIA) :**

- Le Dr. Guenancia soumet le projet de développement du Tutorat en PC2 pour le TP de Physiologie-cardiovasculaire et digestive (24 sessions annuelles). En raison de l'augmentation significative du nombre d'étudiants en PC2, de la réduction des TP d'une heure par étudiant, du développement des ECOS, des TP ECG passés en virtuel, de la nécessité de diminuer le nombre d'étudiants/groupes, il apparaît impératif de travailler sur le projet de tutorat.
- Les questions suivantes sont évoquées : - Les étudiants de quelle promotion peuvent être sollicités et sur quels critères ? - Qui sera en charge de la formation des tuteurs ? - Est-ce qu'on pourrait envisager une rémunération et/ou une valorisation des cursus en vue de l'ECN ? - Est-il possible d'intégrer la participation aux TP dans la note d'une ou plusieurs UE ? Les intérêts du projet sont soulignés par le Dr. Guenancia.

✓ **Grille d'évaluation des stages en MG (Dr. MAZALOVIC) :**

- Le Dr. Mazalovic présente le projet de changement de fiche d'évaluation des stages de Médecine Générale. Certains critères d'évaluation de l'étudiant ainsi que certaines formulations dans la fiche d'évaluation utilisée à ce jour, paraissent déplacés ou inutiles. Dans le but d'améliorer la notation et les appréciations lors des stages, il est proposé une nouvelle fiche d'évaluation du stage pour les internes, une nouvelle fiche d'évaluation de l'externe en stage ambulatoire de médecine générale.

✓ **Actualité et état des lieux des formations à l'USEEM :**

- Le Pr. Simon présente l'actualité des formations USEEM 2021 et le bilan effectué par le Dr. Ninon Ternoy. Le nouveau centre de formation sera opérationnel à partir du 27/01/22 et le déménagement a été planifié pour le 17/01/22. Les nouveaux locaux de 1 100 m² se situent au RDC et RDJ du B2.

- ✓ **Mode de fonctionnement de la commission de validation des sujets :**
 - Le Pr. Audia fait un point sur l'évolution de la réforme du second cycle des études médicales, sur les difficultés rencontrées et les améliorations à apporter. Il évoque la difficulté d'organisation des réunions de relecture des sujets avant les épreuves. Il propose d'inviter régulièrement, de façon formelle, les responsables des UE ainsi que les responsables pédagogiques de l'année en cours.

- ✓ **Point sur la réforme du 2^e cycle :**
 - Dès le début de l'année 2022, plusieurs réunions ont été planifiées pour le suivi et la mise en œuvre de la R2C. Pour finaliser le travail en cours, le Pr. Samson précise que nous sommes dans l'attente de publication de plusieurs arrêtés, concernant la R2C. En conséquence, il sera plus constructif d'aborder l'évolution de cette réforme et l'organisation de l'année universitaire ultérieurement, au mois de mars 2022.

- ✓ **Fiches Filières 2^e cycle IFMK Nevers :**
 - Le Doyen présente les fiches filières de l'IFMK de Nevers pour le 2^e cycle, préparées par la responsable de formation de l'IFMK de Nevers, Cécile Huiban. Conformément à l'Arrêté du 2/09/2015, modifié par l'Arrêté du 17/01/2020, l'IFMK de Nevers dispense une formation conduisant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute. Le deuxième cycle consiste à développer les aptitudes, les capacités et les compétences nécessaires aux futurs professionnels. **Les fiches filières sont validées à l'unanimité.**

- ✓ **Retour sur la Commission des Gardes et des Stages réunie le 10/01/22 :**
 - Le Pr. Charles précise qu'un compte-rendu de la dernière réunion de la Commission des Gardes et des Stages sera diffusé prochainement. Il remercie Maxence Roulliat de son implication dans le travail de la Commission. Il rappelle que le sujet abordé lors de la réunion était essentiellement lié aux problèmes des conventions avec les terrains de stage ou plutôt, les problèmes d'accueil des étudiants dans les CH périphériques : logement, transport, etc... La Commission a également abordé la question des nouveaux terrains de stage en Santé Publique (médecine du travail) - La création de terrains de stage en médecine libérale dans des établissements privés (ex : Talant, Valmy) Le problème du développement et de la recherche de nouveaux terrains de stage sera primordial dans les années à venir.

- ✓ **Point UMDPC :**
 - Monsieur Cunit présente les modifications apportées à la demande d'habilitation pour la formation DU Plaies et Cicatrisation.

- ✓ **Informations diverses :**
 - Création d'un Département d'Odontologie dès la rentrée 2022-2023 : Le Pr. Maynadié précise que le développement de ce projet a pris du retard. A ce jour, il n'y a toujours pas de recrutement de

Chargé de Mission pour l'UFR de Dijon. Plusieurs dossiers de candidatures pour l'enseignement sont en cours d'étude. Les décisions concernant l'organisation du service administratif et le lieu destiné à la formation, ne sont pas encore prises.

- L'UFR Santé de Besançon va accueillir à partir de la rentrée universitaire 2022-2023 10 étudiants issus du PASS (première chance) : 5 étudiants en Ergo et 5 en Psychomotricité.

✓ **Référent CNA :**

- Un service QVT s'est créé au sein de la DGESIP, Maxence Roulliat et Madame Boulanger (pour les DAM) y participent. Il est très important d'avoir des référents identifiés vers lesquels les étudiants se sentant victimes puissent se tourner, quelle que soit l'origine du harcèlement (étudiant, enseignant, etc...).

✓ **Question sur les étudiants en stages à l'extérieur de Dijon et qui n'ont pas de moyens de locomotion :**

- Maxence Roulliat a eu des entretiens avec Mesdames Jandin et Tenenbaum. Sur le long terme, un travail avec les deux associations d'internes de Médecine Générale sera effectué pour développer des hébergements. Il faut d'abord faire une analyse de l'existant pour identifier où sont les besoins et ouvrir des internats ruraux
- Madame Tenebaum a reçu des étudiants il y a quelques mois sur ce sujet. Le CRBFC ne veut pas financer de voitures, même électriques. Il faut voir quel est le besoin.
- Pour le Doyen, chacun doit se débrouiller pour assurer son transport. Dans aucune autre formation cette problématique n'est prise en compte. Il souhaite répondre catégoriquement qu'on ne s'occupe pas de cette question. Claire Zabawa souligne que la mobilité fait partie du pré-requis de ce genre de stage en ambulatoire. Le Dr Gérard-Varet indique que l'ordre est très vigilant sur ce dossier. Les étudiants n'ont pas le choix de leur lieu de stage.
- Fiches d'évaluation de stage présentées en commission stages et gardes : le Doyen veut une étape supplémentaire pour que ce soit validé.

L'uB fête ses 300 ans d'existence et demande que chaque composante présente une ou deux figures emblématiques : le Doyen propose le nom de Roger Guillemin d'une part et il conviendra d'en trouver un autre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h27.

